

GARANTIE ANNULATION

REMBOURSEMENT JUSQU'À J-1

SANS AUCUN JUSTIFICATIF

1,00 € /JOUR

TARIFS 2017 POUR CARAVANES, CAMPING-CARS ET TENTES

(La journée de camping est comptée de 10 heures à 10 heures)

Une pièce d'identité sera réclamée lors de l'inscription

HORS SAISON : 01/04 AU 30/06 ET 01/09 AU 30/09

HAUTE SAISON : 01/07 AU 31/08

160 EMPLACEMENTS SUR 4,5 HECTARES
ACCUEIL OUVERT DU
1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE
DE 8H30 À 11H ET DE 14H30 À 19H



EMPLACEMENT DE 100 M ² MINI (nombre : 170) (CARAVANE, CAMPING-CAR OU TENTE)	HORS SAISON	HAUTE SAISON
FORFAIT NATURE 2 PERSONNES Emplacement + 1 véhicule + 2 personnes	17,00 €	22,00 €
FORFAIT CYCLO RANDO 1 PERSONNE	12,00 €	16,00 €
SUPPLEMENTS		
Electricité 10 A + eau	4,50 €	5,00 €
Adulte	4,00€	4,50€
Enfant 2 à 7 ans	3,40 €	3,60 €
Enfant - de 2 ans	Gratuit	Gratuit
Animal	2,00 €	2,00 €
Tente supplémentaire	2,50 €	2,50 €
Voiture supplémentaire sur l'emplacement	2,00 €	2,00 €
Double essieu	40,00 €	40,00 €
VISITEURS		
Visiteur	3,00 €	3,00 €
Taxe de séjour	0,55 €	0,55 €

LES EMPLACEMENTS ACCUEILLENENT UN MAXIMUM DE 6 PERSONNES.



CLASSÉ *** TOURISME PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°C01-047401-002

Kanopée Village • Rue Robert Baltie • 01600 TREVOUX

Tél. : 0033 (0)4.74.08.44.83

E-mail : contact@kanopee-village.com

Web : <http://www.kanopee-village.com>

Statut EURL KANOPEE VILLAGE

Siret : 79241298300019 • TVA :FR15792412983



GARANTIE ANNULATION

REMBOURSEMENT JUSQU'À J-1

SANS AUCUN JUSTIFICATIF

4,00 € /JOUR

HORS SAISON : 01/01 AU 07/07 ET 03/09 AU 31/12

HAUTE SAISON : 08/07 AU 02/09

LODGE 4/6 PERSONNES PMR 34 m² (01/01 AU 31/12)

Ancienneté : 2015

Une surface de 34 m² comprenant un séjour, deux chambres, une cuisine équipée, une salle d'eau avec toilette et une terrasse de 16 m².

Prévu pour 4/6 couchages, une chambre avec deux lits simples juxtaposés (90 x 190) et une deuxième chambre avec deux lits simples superposés (70 x 190) et un canapé convertible.(130*190)



HORS SAISON

HAUTE SAISON

Lodge 4/6 personnes (nombre : 8)

	HORS SAISON	HAUTE SAISON
1 nuit	70,00 € (Sauf Samedi)	
1 week-end (Ve/Sa ou Sa/Di ou Sa)	160,00 €	
1 Semaine	380,00 €	799,00 €



LODGE 6/8 PERSONNES TAOS 38 m² (01/01 AU 31/12)

Ancienneté : 2015

Une surface de 38 m² comprenant un séjour, trois chambres, une cuisine équipée luxe, deux salle d'eau et deux toilettes séparés et une terrasse de 16 m². Prévu pour 6/8 couchages, une chambre avec un lit double (160 x 190) et salle de bain en suite, une deuxième chambre avec deux lits simples (80 x 190) et une troisième chambre avec deux lits simples superposés (80 x 190) et un canapé convertible. (130*190)

HORS SAISON

HAUTE SAISON

Lodge 6/8 personnes

	HORS SAISON	HAUTE SAISON
1 nuit	85,00 € (Sauf Samedi)	180,00 € (Ve,Sa) / 160,00 € (Lu, Ma, Me, Je, Di)
1 week-end (Ve/Sa ou Sa/Di ou Sa)	190,00 €	
1 Semaine	460,00 €	999,00 €



CLASSÉ *** TOURISME PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°C01-047401-002

Kanopée Village • Rue Robert Baltie • 01600 TREVOUX

Tél. : 0033 (0)4.74.08.44.83

E-mail : contact@kanopee-village.com

Web : <http://www.kanopee-village.com>

Statut EURL KANOPEE VILLAGE

Siret : 79241298300019 • TVA : FR15792412983

Règlement par
Chèque

Règlement par
Virement



GARANTIE ANNULATION

REMBOURSEMENT JUSQU'À J-1

SANS AUCUN JUSTIFICATIF

4,00 € /JOUR

HORS SAISON : 01/01 AU 07/07 ET 03/09 AU 31/12

HAUTE SAISON : 08/07 AU 02/09

CHALET PERCHÉ KANOPEE 9/11 PERSONNES 35 m² (01/01 AU 31/12)



Ancienneté : 2014

Une surface de 35 m² et une terrasse de 15 m².

Un espace cuisine (3 plaques à induction, frigo, micro-ondes, machine à café), une douche avec toilette séparé.

Une chambre avec un lit double (160 x 190), une deuxième chambre avec 2 lits simples (90*190) et une Mezzanine avec 5 lits simples (90 x 190) et un clic clac pour 2 personnes.

	HORS SAISON	HAUTE SAISON
Chalet Perché Kanopee 9/11 personnes (nombre : 10)		
1 nuit	120,00 € (Sauf Samedi)	220,00 € (Ve,Sa) / 190,00 € (Lu, Ma, Me, Je, Di)
1 week-end (Ve/Sa ou Sa/Di ou Sa)	260,00 €	
1 Semaine	650,00 €	1190,00 €



CLASSÉ *** TOURISME PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°C01-047401-002

Kanopée Village • Rue Robert Baltie • 01600 TREVOUX

Tél. : 0033 (0)4.74.08.44.83

E-mail : contact@kanopee-village.com

Web : <http://www.kanopee-village.com>

Statut EURL KANOPEE VILLAGE

Siret : 79241298300019 • TVA : FR15792412983

Inventaire des locatifs du camping

Vaisselle	Cuisine	Terrasse et séjour	Entretien	Literie
Grandes assiettes	Frigo	Table plastique	Paillason	Couverture 2 pers
Petites assiettes	Plaques de cuisson	Fauteuils plastique	Seau	Couverture 1 pers
Bols	Cafetière électrique	Table	Ensemble pelle/balayette	Oreillers
Tasses café	Casserole 16 cm	Chaises	Cuvette plastique	
Verres à eau	Casserole 18 cm	Tabourets	Poubelle	
Carafe d'eau	Casserole 20 cm		Serpillière	
Couteaux	Cocotte 16 l		Séchoir à linge	
Fourchettes	Poêle		Cintres plastique	
Petites cuillères	Passoire à légume		Balai	
Grandes cuillères	Dessous de plat		Balai brosse	
Saladier 27 cm	Range couverts			
Saladier 18 cm	Planche à découper			
Couvert à salade	Louche			
Couteau à pain	Cuillère en bois			
Econome	micro onde (sauf mobil home)			

Prestations supplémentaires

SUPLÉMENTS

- Petit déjeuner : 8,50 €/personne
- Kit linge jetable + serviette toilette (comprenant draps, taies, serviette toilette) : 9,00 €/personne
- Kit linge jetable (comprenant draps, taies) : 7,00 €/personne
- Kit Bébé (location d'une chaise + lit bébé) : 3,50 €/jour
- Ménage (ménage final des locatifs) : 90,00 €
- Accès Internet (wifi) : 2 €/1 h; 5 €/1 jour ; 15 €/1 semaine
- Machine à laver : 5,00 €/jeton
- Sèche linge : 5,50 €/jeton

ASSURANCES FACULTATIVES

- Garantie annulation camping (remboursement jusqu'à j-1 sans aucun justificatif) : 1,00 €/jour
- Garantie annulation location (remboursement jusqu'à j-1 sans aucun justificatif) : 4,00 €/jour

FRAIS DE DOSSIER

- Frais de dossier réservation camping : 3,00 €
- Frais de dossier réservation hébergement : 10€ basse saison
15€ haute saison et weekend fériés
- Frais de dossier Vacaf: 29€



CLASSÉ *** TOURISME PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°C01-047401-002

Kanopée Village • Rue Robert Baltie • 01600 TREVOUX

Tél. : 0033 (0)4.74.08.44.83

E-mail : contact@kanopee-village.com

Web : <http://www.kanopee-village.com>

Statut EURL KANOPEE VILLAGE

Siret : 79241298300019 • TVA : FR15792412983

FORFAIT RÉSIDENTIEL SAISONNIER (01/04 AU 30/09)

FORFAIT EMPLACEMENT MOINS DE 120 M²

	FORFAIT TOURISME PRIX TTC	FORFAIT RESIDENTIEL PRIX TTC
FORFAIT EMPLACEMENT MOINS DE 120 M² (CARAVANE, CAMPING-CAR OU TENTE) Forfait « Camping » Emplacement + 1 véhicule + 2 personnes +électricité 10 A	1050,00 €	1250,00 €
SUPPLEMENTS Personne supplémentaire Enfant - de 13 ans Enfant - de 2 ans Animal +14 ans/jour -14 ans/jour	250 € 180 € Gratuit 30 € 8€ 6€	250 € 180 € Gratuit 30 € 8€ 6€
VISITEURS Visiteur	2 €/visite	2 €/visite

FORFAIT EMPLACEMENT PLUS DE 120 M²

	FORFAIT TOURISME- PRIX TTC	FORFAIT RESIDENTIEL PRIX TTC
FORFAIT EMPLACEMENT PLUS DE 120 M² (CARAVANE, CAMPING-CAR OU TENTE) Forfait « Camping » Emplacement + 1 véhicule + 2 personnes +électricité 10 A	1150,00 €	1350,00 €
SUPPLEMENTS Personne supplémentaire Enfant - de 13 ans Enfant - de 2 ans Animal +14 ans/jour -14 ans/jour	250 € 180 € Gratuit 30 € 8 € 6 €	250 € 180 € Gratuit 30 € 8 € 6 €
VISITEURS Visiteur	2 €/visite	2 €/visite



CLASSÉ *** TOURISME PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°C01-047401-002

Kanopée Village • Rue Robert Baltie • 01600 TREVOUX

Tél. : 0033 (0)4.74.08.44.83

E-mail : contact@kanopee-village.com

Web : <http://www.kanopee-village.com>

Statut EURL KANOPEE VILLAGE

Siret : 79241298300019 • TVA : FR15792412983

HALTE NAUTIQUE (01/04 AU 31/10)

	HORS SAISON	HAUTE SAISON
Halte nautique (nombre : 5)		
Bateau < 10 mètres	7 €	9 €
Bateau 10 à 14 mètres	9 €	11 €
Bateau > 14 mètres	15 €	20 €

CAMPING CAR (01/04 AU 31/10)

Camping Car	
Stationnement/nuit	5 €
Jeton	3 €
Douche	2 €



CLASSÉ *** TOURISME PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°C01-047401-002
 Kanopée Village • Rue Robert Baltie • 01600 TREVOUX
 Tél. : 0033 (0)4.74.08.44.83
 E-mail : contact@kanopee-village.com
 Web : <http://www.kanopee-village.com>
 Statut EURL KANOPEE VILLAGE
 Siret : 79241298300019 • TVA : FR15792412983

FICHE DE RÉSERVATION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone :

E-mail :

MEMBRES DE LA FAMILLE

Nom : Prénom : Né(e) le : Nom : Prénom : Né(e) le :

Nom : Prénom : Né(e) le : Nom : Prénom : Né(e) le :

Nom : Prénom : Né(e) le : Nom : Prénom : Né(e) le :

Nom : Prénom : Né(e) le : Nom : Prénom : Né(e) le :

Nom : Prénom : Né(e) le : Nom : Prénom : Né(e) le :

Animal domestique : Oui Non Type :

CHALETS / MOBIL-HOME :

- Mobilhome Lodge 6 personnes
- Mobilhome Lodge 8 personnes
- Chalet perché Kanopée 11 pers

CARAVANES / CAMPING / TENTES :

- Tente
- Caravane
- Camping car
- Electricité
- Voiture supplémentaire

ASSURANCE ANNULATION

- Garantie annulation location: 4 € /jour (détail dans les conditions de vente)
- Garantie annulation emplacement: 1 € /jour (détail dans les conditions de vente)

DATES DE SEJOUR

Date d'arrivée :/...../.....

Date de départ :/...../.....

Nombre de nuits :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Lu et accepte les conditions générales de vente

Signature:

Conditions générales de vente du Camping Kanopée Village :

La location d'un emplacement ou d'un hébergement de type chalet implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

• Location d'emplacements :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping car du 1er Avril au 30 Septembre.

> Le prix emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 12 h 00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12 h 00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Il comprend une installation et un véhicule. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, à la piscine (aux dates d'ouverture), aux aires de jeux et aux animations (en juillet-août). Dans les forfaits, une ou deux personnes peuvent être incluses (voir les tarifs).

> Suppléments : Les personnes (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, animal, etc) font l'objet d'un coût journalier.

> A noter : l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

• Location d'hébergements :

> Définition des saisons de location : Se référer aux fiches de tarifs.

> Périodes et durée de location : Les locations sont possibles pour une semaine ou à la nuit.

Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les charges (eau, gaz, électricité dans la limite de 200 kW par semaine), l'accès aux services de l'accueil, à la piscine (aux dates d'ouverture), aux aires de jeux et aux animations (en juillet-août).

Les locations sont disponibles à partir de 16 h 00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10 h 00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Cession, sous-location : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Dépôt de garantie : Les locataires devront fournir à leur arrivée un dépôt de garantie de 80€. Son versement sera demandé par carte bancaire, chèque bancaire ou espèces. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ après un état des lieux. Dans le cas contraire il sera prélevé sur le dépôt de garantie :

> La valeur des objets manquants

> Un montant forfaitaire de 90 € pour des installations nettoyées de façon insuffisante.

> Le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant.

> Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

• Règlement du séjour :

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et règlement par le locataire des arrhes. Les frais de dossier sont de 15€ pour toute location.

> Emplacements : le solde du séjour doit être réglé 21 jours avant la date d'arrivée.

> Locations : Le solde du séjour doit être réglé sans rappel de notre part 21 jours avant la date d'arrivée.

• Modifications de séjour :

Possibilité de modification sous réserve de disponibilité.

Arrivées retardées / départs anticipés :

En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 12 h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

• Promotions - Ventes de dernière minute :

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

• Annulation :

Dans le cas d'une annulation du fait du camping : les sommes versées seront remboursées sauf en cas de force majeure.

Dans le cas d'une annulation du fait du client : celui-ci devra avertir par écrit le camping (fax, courrier suivi, email avec demande d'accusé réception). A défaut, le client sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. Le camping vous rappelle que selon l'article L.121-20-4-2° du code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date selon une périodicité déterminée.

• Barème d'annulation :

> Plus de 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est restitué.

> Entre 21 et 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est conservé et représente le règlement des frais d'annulation.

> Moins de 21 jours avant la date prévue d'arrivée, ou en cas de non présentation sur le camping : le montant total du séjour est exigible.

• Garantie annulation facultative :

Nous vous proposons une garantie annulation facultative qui prend en charge tous les frais.

Le coût de la garantie est de 4 € par nuit pour la location d'un hébergement et couvre tous les cas de figure sans justificatif. Si effective, la totalité du coût du séjour (frais d'assurance déduit) sera totalement remboursé jusqu'à la veille du jour d'arrivée.

Le coût de la garantie est de 1 € par nuit pour la location d'un emplacement de camping et couvre tous les cas de figure sans justificatif. Si effective, la totalité du coût du séjour (frais d'assurance déduit) sera totalement remboursé jusqu'à la veille du jour d'arrivée.

• Délai de rétractation :

Conformément à l'article L121-22-8 du Code de la consommation, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation.

En effet, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats ayant pour objet (notamment) la prestation de service d'hébergement.

• Règlements acceptés :

- carte bancaire (Visa-Mastercard-Maestro) à partir de 10€

- chèque bancaire français

- chèque vacances

- virement bancaire

- espèces

• Règlement intérieur :

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

• Médiateur de la consommation :

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

Saisine par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet: www.medicys.fr

-Saisine par mail: contact@medicys.fr

-Saisine par voie postale: 73, boulevard de Clichy 75009 PARIS

Règlement intérieur du Camping Kanopée Village :

1) Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de

camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et de s'y conformer. Le terrain étant classé « Terrain touristique de loisir », seul les personnes pouvant justifier d'une résidence principale fixe peuvent y séjourner.

2) Formalités de police

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant, ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

3) Installation

La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installées à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

4) Bureau d'accueil

Ouvert de 8 h30 à 11h et de 14h30 à 19 h On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un livre de réclamation ou une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

5) Redevances

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances.

6) Bruit et silence

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsable. Le silence doit être total entre Minuit et 8 h.

7) Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit peut être tenu d'acquiescer une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du Terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

8) Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h. La circulation est interdite entre 22h30 et 6 h. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping, que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping, ne doit pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping, à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

9) Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les « caravaniers » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Chacun est tenu de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

10) Sécurité

a) Incendie - Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction.

Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

b) Vol - La direction est responsable des objets déposés au bureau d'accueil et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

11) Jeux

Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations pour les jeux mouvementés. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

12) Garage Mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement. Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau, sera due pour le « garage mort ».

13) Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

14) Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

15) Droit à l'image

Vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmé par l'équipe lors de votre séjour et pouvez figurer sur la plaquette ou le site du camping. Si vous ne le souhaitez pas, nous vous remercions d'en informer la Direction par écrit dès votre arrivée.

16) Animaux

Tenue en laisse, la promenade hygiénique se fera en dehors du camping. Ne pas laisser les chiens seuls enfermés dans la voiture, la caravane ou votre location. En location : chiens autorisés, sauf chiens classés dangereux (1ère et 2ème catégorie) et chiens de plus de 12 kg) qui sont interdits en mobil home ou chalets. Les animaux ne sont pas admis dans les piscines ou parc aquatique. A votre arrivée, une photocopie du carnet de santé tenu à jour devra être délivrée à la réception du camping.